

FICHE ACTION N°1 - Valorisation des productions locales et des services de proximité

Objectifs Prioritaires : Dynamiser l'économie locale | Préserver et valoriser les patrimoines locaux

Fonds mobilisé : LEADER (FEADER)

Montant prévisionnel : 1 100 000 €

Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s)

Effets attendus sur le territoire :

- Augmentation de la production agro transformée locale alimentaire et non alimentaire (bien-être et santé par exemple)
- Augmentation de points de vente de produits locaux sur le territoire
- Développement de démarches collectives
- Évolution des habitudes de consommation des habitants du territoire

Plus-value du DLAL :

- Mettre en place de solutions de transformation/commercialisation adaptées aux besoins des producteurs du nord et aux contraintes du marché
- Favoriser les approches collectives et innovantes
- Agir au plus proche du terrain pour faciliter la mise en réseau des acteurs, les conseiller dans leurs démarches et proposer un échange constructif entre la sphère privée et publique

Types d'actions soutenues

- Initiatives d'agro-transformation (sauf agriculteurs, cf lignes de partage)
- Initiatives valorisant les sous/coproduits d'origine agricoles, artisanales et industrielles
- Création, animation et structuration à l'échelle du territoire de lieux d'achat, de production et de vente des produits locaux
- Initiative de projets collectifs favorisant l'autonomie alimentaire
- Dispositifs visant à structurer des agros transformateurs en développement
- Valorisation, sensibilisation, communication de la production et de l'alimentation locale
- Création et développement d'activités et services de proximité adaptés aux besoins locaux

Dépenses éligibles :

- Les frais de conseil, d'expertise juridique et technique
- Les prestations de services
- Les achats ou location-vente de matériel et d'équipements
- Les travaux et aménagement de biens immeubles
- Les frais salariaux dans le cadre d'évènements
- Les coûts de formation
- Les coûts liés à la communication
- L'acquisition ou le développement d'outils et supports numériques s'ils sont liés à l'opération
- Les frais d'hébergement, de déplacement et de restauration s'ils sont liés à l'opération

Forme et conditions de soutien

- Taux d'aide public moyen : 65% (dont 85% de FEADER et 15% de part nationale)
- Régimes d'aide d'État à envisager : Selon les actions soutenues
- Options de coût simplifiés mobilisables : taux, coûts unitaires et montant forfaitaire

Bénéficiaires potentiellement visés

Associations, micro et petites entreprises, syndicats professionnels, chambres consulaires, établissements publics, collectivités territoriales

Cofinancements potentiellement mobilisables

- CTM
- CAP Nord
- État et organismes affiliés

Aide au démarrage

- Aide forfaitaire d'un montant de 20 000€
- Attribuée pour les nouvelles activités de moins de 3 ans sur la base d'un plan de développement de l'entreprise (PDE)
- L'aide est versée en 2 tranches :
 - 70% à la signature de la convention
 - 30% au bout de 24 mois
- Le couplage à un dossier d'investissement est obligatoire.
- L'aide au démarrage n'est éligible que pour les projets dont le coût total est supérieur à 100 000€

Critères de sélection

Les projets sont sélectionnés au fil de l'eau ou à la suite d'un appel à projet. Les projets sont notés sur la base d'une grille de scoring dont les critères de sélection portent sur les sujets suivants :

- Caractère innovant et/ou originalité
- Impact socio-économique
- Durabilité et résilience environnementale
- Qualité et solidité du partenariat
- Intégration et performance numérique
- Mise en valeur du patrimoine, de l'identité locale, et/ou du périmètre UNESCO

Les demandes dont la note attribuée sera inférieure à une note minimale prédéfinie seront rejetées.

Lignes de partage avec les autres dispositifs

LEADER soutient les projets dont le coût total éligible est compris entre 5000 € et 200 000 €

Les projets d'agro transformation initiés par les agriculteurs ne sont pas éligibles au programme LEADER. Ils sont orientés vers la fiche action DOMO 73.01 du FEADER, spécifiquement dédiée à ce type de projets.

Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultat)

<i>Échelle</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Cibles</i>
<i>GAL</i>	Nombre de projets d'agro-transformation soutenus	10
	Nombre d'activité et de service de proximité soutenus	5
	Nombres d'emplois créés ou consolidés	15
<i>Régionale</i>	O.31 Nombre de stratégies de développement local (Leader) ou d'actions préparatoires bénéficiant d'une aide	1
	R.38 Couverture LEADER : Part de la population rurale couverte par la stratégie de développement local	96 187 habitants

FICHE ACTION N°2 - VALORISATION DU TOURISME RURAL ET DE L'ARTISANAT D'ART LOCAL

Objectifs Prioritaires : Offrir une offre de tourisme spécifique au Nord | Valoriser les hébergements atypiques ou alternatifs | Développer la filière d'artisanat d'art local

Fonds mobilisé : LEADER (FEADER)

Montant prévisionnel : 700 000 €

Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s)

Effets attendus sur le territoire :

- Création d'une offre d'hébergement atypique ou alternative sur le territoire nord Martinique
- Accompagnement des acteurs de la filière d'artisanat d'art

Plus-value du DLAL :

- Fédérer les professionnels du tourisme et de la filière d'artisanat d'art
- Favoriser les approches collectives et innovantes
- Agir au plus proche du terrain pour faciliter la mise en réseau des acteurs, les conseiller dans leurs démarches et proposer un échange constructif entre la sphère privée et publique

Types d'actions soutenues

- Projets visant à valoriser l'artisanat d'art local
- Initiatives de tourisme créatif
- Création et développement d'activités touristiques de proximité
- Création d'hébergements touristiques ayant au moins deux des caractéristiques suivantes (uniquement par AAP) :
 - Hébergements insolites
 - Une véritable offre d'animation touristique
 - Ayant un intérêt patrimonial et/ ou architectural

Les projets qui ne respecteront pas deux des trois critères précédents ne seront pas éligibles.

L'agrotourisme n'est pas financé sur cette fiche action.

Dépenses éligibles :

- Les frais de conseil, d'expertise juridique et technique
- Les prestations de services
- Les achats ou location-vente de matériel et d'équipements
- Les travaux et aménagement de biens immeubles
- Les frais salariaux dans le cadre d'évènements
- Les coûts de formation
- Les coûts liés à la communication
- L'acquisition ou le développement d'outils et supports numériques s'ils sont liés à l'opération
- Les frais d'hébergement, de déplacement et de restauration s'ils sont liés à l'opération

Forme et conditions de soutien

- Taux d'aide public moyen : 65% (dont 85% de FEADER et 15% de part nationale) - Régimes d'aide d'État à envisager :
- Régimes d'aide d'état : Selon les actions soutenues
- Options de coût simplifiés mobilisables : taux, coûts unitaires et montant forfaitaire

Bénéficiaires potentiellement visés

Associations, micro et petites entreprises, chambres consulaires, syndicats professionnels, établissements publics, collectivités territoriales.

Cofinancements potentiellement mobilisables

- CTM
- État et organismes affiliés

Aide au démarrage

- Aide forfaitaire d'un montant de 20 000€
- Attribuée pour les nouvelles activités de moins de 3 ans sur la base d'un plan de développement de l'entreprise (PDE)
- L'aide est versée en 2 tranches :
 - - 70% à la signature de la convention
 - - 30% au bout de 24 mois
- Le couplage à un dossier d'investissement est obligatoire
- L'aide au démarrage n'est éligible que pour les projets dont le coût total est supérieur à 100 000€
- Les projets d'hébergement touristiques ne sont pas éligibles à l'aide au démarrage

Critères de sélection

Les projets sont sélectionnés au fil de l'eau ou à la suite d'un appel à projet. Les projets sont notés sur la base d'une grille de scoring dont les critères de sélection portent sur les sujets suivants :

- Caractère innovant et/ou originalité
- Impact socio-économique
- Durabilité et résilience environnementale
- Qualité et solidité du partenariat
- Intégration et performance numérique
- Mise en valeur du patrimoine, de l'identité locale, et/ou du périmètre UNESCO
- Les demandes dont la note attribuée sera inférieure à une note minimale prédéfinie seront rejetées

Lignes de partage avec les autres dispositifs

LEADER soutient les projets dont le coût total éligible est compris entre 5 000 € et 200 000 €

Au-delà de 200 000€, les projets touristiques peuvent être éligibles au FEDER, notamment à la FA5 « protection et valorisation touristique des patrimoines locaux »

Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultat)

<i>Échelle</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Cibles</i>
<i>GAL</i>	Nombre de projets d'hébergements	5
	Nombre de projets d'artisanat d'art	5
<i>Régionale</i>	Nombres d'emplois créés ou consolidés	10
	O.31 Nombre de stratégies de développement local (Leader) ou d'actions préparatoires bénéficiant d'une aide	1
	R.38 Couverture LEADER : Part de la population rurale couverte par la stratégie de développement local	96 187 habitants

FICHE ACTION N°3 - COOPÉRATION

Objectifs Prioritaires : Répondre à tous les objectifs prioritaires de la stratégie multi-fonds | Augmenter les retombées des projets en trouvant des partenaires extérieurs | S'enrichir d'expériences similaires et diffuser les bonnes pratiques

Fonds mobilisé : LEADER (FEADER)

Montant prévisionnel : 100 000 €

Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s)

Effets attendus sur le territoire :

- Augmentation des connaissances et compétences des porteurs de projets
- Renforcement et création de liens avec d'autres territoires ayant un programme LEADER y compris des pays tiers ayant une organisation similaire
- Développement de l'intérêt des acteurs pour les approches collectives
- Diffusion de nouvelles pratiques

Plus-value du DLAL :

- Favoriser les approches collectives avec des acteurs d'autre territoires
- Encourager la recherche et mise en place de solutions innovantes aux enjeux du territoire
- Permettre d'agir au plus proche du terrain pour faciliter la mise en réseau des acteurs, les conseiller dans leurs démarches et proposer un échange constructif entre la sphère privée et publique

Types d'actions soutenues

- Les actions préalables permettant de co-construire le projet (échanges, déplacements, traductions, accompagnement à la modélisation du projet)
- La mise en œuvre opérationnelle du projet de coopération. Par exemple :
 - Tourisme créatif pour valoriser les agricultrices sur le territoire
 - Valorisation de la production du cacao, de vanille et de café
- Le prolongement local des actions de coopération sur le territoire

Dépenses éligibles :

- Les frais de conseil, d'expertise juridique et technique
- Les prestations de services
- Les achats de matériel et d'équipements
- Les travaux et aménagement de biens immeubles
- Les frais salariaux
- Les coûts de formation
- Les coûts liés à la communication
- L'acquisition ou le développement d'outils et supports numériques s'ils sont liés à l'opération
- Les frais d'hébergement, de déplacement et de restauration s'ils sont liés à l'opération

Forme et conditions de soutien

- Taux d'aide publique maximum : 100 %
- Taux d'aide du fonds européen mobilisé : 80 %
- Régimes d'aide d'État à envisager : selon les opérations soutenues
- Options de coût simplifiés mobilisables : taux, coûts unitaires et montant forfaitaire

Bénéficiaires potentiellement visés

Associations, collectivités territoriales, EPCI, autres établissements publics.

Cofinancements potentiellement mobilisables

- CTM
- CAP Nord

Critères de sélection

Les projets sont sélectionnés au fil de l'eau ou à la suite d'un appel à projet.

Les projets sont notés sur la base d'une grille de scoring dont les critères de sélection portent sur les sujets suivants :

- Caractère innovant et/ou originalité
- Impact socio-économique
- Durabilité et résilience environnementale
- Qualité et solidité du partenariat
- Intégration et performance numérique
- Mise en valeur du patrimoine, de l'identité locale, et/ou du périmètre
- UNESCO

Les demandes dont la note attribuée sera inférieure à une note minimale prédéfinie seront rejetées.

Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultat)

Échelle	Indicateurs	Cibles
GAL	Nombre de projets de coopération de proximité / nationale / transnationale réalisés	1
	Nombre d'acteurs publics/privés locaux impliqués dans des projets de coopération	2
Régionale	O.31 Nombre de stratégies de développement local (Leader) ou d'actions préparatoires bénéficiant d'une aide	1
	R.38 Couverture LEADER : Part de la population rurale couverte par la stratégie de développement local	96 187 habitants

FICHE ACTION N°4 - MODERNISATION ÉCONOMIQUE ET VITALITÉ DU TERRITOIRE

Objectifs Prioritaires : Dynamiser l'économie locale | Rendre le territoire plus attractif | Maintenir la qualité de vie et la population

Fonds mobilisé : FEDER (OS 5.2)

Montant prévisionnel : 2 000 000 €

Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s)

Effets attendus sur le territoire :

- Améliorer les conditions d'accueil des entreprises et la qualité de vie des habitants
- Augmenter le nombre d'entreprises sur le territoire (création et installation)
- Augmenter le nombre d'emplois
- Maintenir la démographie du territoire
- Développer des lieux et des événements de cohésion sociale

Plus-value du DLAL :

- Permettre d'agir au plus proche du terrain pour faciliter la mise en réseau des acteurs, les conseiller dans leurs démarches et proposer un échange constructif entre la sphère privée et publique.
- Renforcer la solidarité et le « mieux vivre » sur le territoire
- Favoriser les collaborations public/privé pour répondre efficacement aux nouveaux besoins des habitants

Types d'actions soutenues

- Initiative de création et de modernisation des sites économiques
- Initiatives visant l'embellissement des centres bourgs
- Création et modernisation d'espaces sportifs et de loisirs de proximité

Dépenses éligibles :

- Les frais de montage et de suivi des demandes de financement limités à 5% du coût total de l'investissement plafonné à 7 500€
- Les prestations de services
- Les achats de matériel et d'équipements
- Les travaux et aménagement de biens immeubles

Forme et conditions de soutien

- Taux d'aide du fonds européen mobilisé : 50 % en moyenne
- Régimes d'aide d'État : À déterminer par le service instructeur
- Options de coût simplifiés mobilisables : taux, coûts unitaires et montant forfaitaire

Bénéficiaires potentiellement visés

Collectivités et leurs groupements, établissements publics (dont chambres consulaires), associations

Cofinancements potentiellement mobilisables

- CTM
- CAP Nord
- État et organismes affiliés

Critères de sélection

Les projets sont sélectionnés au fil de l'eau ou à la suite d'un appel à projet. Les projets sont notés sur la base d'une grille de scoring dont les critères de sélection portent sur les sujets suivants :

- Impact socio-économique
- Qualité et solidité du partenariat
- Durabilité et résilience environnementale
- Intégration et performance numérique
- Mise en valeur du patrimoine, de l'identité locale, et/ou du périmètre UNESCO

Les demandes dont la note attribuée sera inférieure à une note minimale prédéfinie seront rejetées.

Lignes de partage avec les autres dispositifs

FEDER OS5.2 soutient les projets dont le cout total éligible est compris entre 10 000 € et 400 000 €.

Ne soutient pas d'aide directe aux entreprises

Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultat)

Échelle	Indicateurs	Cibles
GAL	Nombre d'emplois créés ou consolidés	10
	Nombre de sites économiques soutenus	3
	Nombre de projets visant l'embellissement des centre bourg soutenus	3
Régionale	Nombre de projets visant la modernisation d'espace sportifs et de loisirs de proximité	3
	RCO74 – Population couverte par des projets dans le cadre de stratégie de développement local intégré	96 187 habitants

FICHE ACTION N°5 - PROTECTION ET VALORISATION TOURISTIQUE DES PATRIMOINES LOCAUX

Objectifs Prioritaires : Préserver les patrimoines locaux | Mettre en valeur ces patrimoines à des fins d'attractivité touristique

Fonds mobilisé : FEDER (OS 5.2)

Montant prévisionnel : 1 000 000 €

Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s)

Effets attendus sur le territoire :

- Augmenter la fréquentation touristique du Nord, tout en respectant l'intégrité des patrimoines
- Mettre en valeur les sites naturels ou patrimoniaux typiques du territoire
- Se différencier par une offre touristique valorisant les paysages du Nord

Plus-value du DLAL :

- Accompagner de manière complémentaire la stratégie touristique du Nord
- Permettre d'agir au plus proche du terrain pour faciliter la mise en réseau des acteurs, les conseiller dans leurs démarches et proposer un échange constructif entre la sphère privée et publique

Types d'actions soutenues

- Valorisation/réhabilitation de sites naturels, patrimoines bâtis, sites archéologiques à visée touristique.
- Mise en place de signalétique directionnelle et informative (matériel et immatériel).
- Création et développement d'infrastructures valorisant l'offre culturelle locale de proximité
- Création et développement d'activités touristiques

Dépenses éligibles :

- Les frais de conseil, d'expertise juridique et technique
- Les prestations de services
- Les achats de matériel et d'équipements (dont signalétique)
- Les travaux et aménagement de biens immeubles

Forme et conditions de soutien

- Taux d'aide du fonds européen mobilisé : 50 % en moyenne
- Régimes d'aide d'État : À déterminer par le service instructeur
- Options de coût simplifiés mobilisables taux, coûts unitaires et montant forfaitaire

Bénéficiaires potentiellement visés

Collectivités et groupements, établissements publics (chambres consulaires), associations, entreprises (sous conditions de lignes de partage).

Cofinancements potentiellement mobilisables

- CTM
- CAP Nord
- État et organismes affiliés

Critères de sélection

Les projets sont sélectionnés au fil de l'eau ou à la suite d'un appel à projet. Les projets sont notés sur la base d'une grille de scoring dont les critères de sélection portent sur les sujets suivants :

- Caractère innovant et/ou originalité
- Impact socio-économique
- Durabilité et résilience environnementale
- Qualité et solidité du partenariat
- Intégration et performance numérique
- Mise en valeur du patrimoine, de l'identité locale, et/ou du périmètre UNESCO

Les demandes dont la note attribuée sera inférieure à une note minimale prédéfinie seront rejetées

Lignes de partage entre les fonds LEADER ET FEDER-OS5.2

FEDER OS5.2 soutient les projets dont le cout total éligible est compris entre 10 000 € et 400 000 €

Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultat)

Échelle	Indicateurs	Cibles
GAL	Nombre d'actions de mise en valeur des patrimoines soutenues	6
	Nombre d'hébergements touristiques insolites créés ou soutenus	3
Régionale	RCR77 – Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	100

FICHE ACTION N°6 - DÉVELOPPEMENT ET STRUCTURATION DE L'ÉCONOMIE BLEUE

Objectifs Prioritaires : Mieux structurer l'économie bleue | Mieux connaître les acteurs et les ressources

Fonds mobilisé : FEAMPA

Montant prévisionnel : 300 000 €

Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s)

Effets attendus sur le territoire :

- Amélioration de la connaissance des ressources et des besoins des activités de l'économie bleue
- Meilleure structuration des acteurs de l'économie bleue

Plus-value du DLAL :

- Favoriser les collaborations public/privé pour répondre efficacement aux besoins de structuration et développement de l'économie bleue
- Encourager les démarches collectives
- Permettre d'agir au plus proche du terrain pour faciliter la mise en réseau des acteurs, les conseiller dans leurs démarches et proposer un échange constructif entre la sphère privée et publique

Types d'actions soutenues

Sous action développement du secteur de l'économie bleue

- Initiatives favorisant la collaboration entre les acteurs de l'économie bleue et l'accès partagé aux savoirs
- Initiative de labellisation des produits et/ou activités issues de l'économie bleue
- Recyclage de sous/co-produits et d'équipement de pêche

Sous action préservation et valorisation des ressources

- Initiatives visant l'amélioration de la connaissance et/ou la préservation des ressources aquatiques et maritimes du Nord Martinique
- Initiative de valorisation et d'animation s'appuyant sur les acteurs de la thématique du littoral à destination de différents publics du Nord Martinique

Sous action valorisation hommes et métiers

- Coopération inter GALPA
- Initiatives de valorisation des métiers de la mer par ses acteurs sur le territoire du Nord

Dépenses éligibles :

- Les frais de conseil, d'expertise juridique et technique Les prestations de services
- Les achats ou location-vente de matériel et d'équipements Les frais salariaux dans le cadre d'évènements
- Les coûts liés à la communication
- L'acquisition ou le développement d'outils et supports numériques s'ils sont liés à l'opération
- Les frais d'hébergement, de déplacement et de restauration s'ils sont liés à l'opération

Forme et conditions de soutien

- Taux d'aide du fonds européen mobilisé : 50 % en moyenne
- Régimes d'aide d'État à envisager : À déterminer lors de l'instruction
- Options de coût simplifiés mobilisables : taux, coûts unitaires et montant forfaitaire
- Soutient les projets dont le cout total éligible est compris entre 10 000 € et 100 000 €

Bénéficiaires potentiellement visés

Micro et petites entreprises, associations, syndicats professionnels, chambres consulaires, établissements publics

Cofinancements potentiellement mobilisables

- CTM
- CAP Nord

Critères de sélection

Les projets sont sélectionnés au fil de l'eau ou à la suite d'un appel à projet. Les projets sont notés sur la base d'une grille de scoring dont les critères de sélection portent sur les sujets suivants :

- Caractère innovant et/ou originalité
- Impact socio-économique
- Durabilité et résilience environnementale
- Qualité et solidité du partenariat
- Intégration et performance numérique
- Mise en valeur du patrimoine, de l'identité locale, et/ou du périmètre UNESCO

Les demandes dont la note attribuée sera inférieure à une note minimale prédéfinie seront rejetées

Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultat)

Échelle	Indicateurs	Cibles
GAL	Nombre d'acteurs touchés par les opérations visant la préservation et/ou valorisation du littoral/ de l'économie bleue	5
	CO01 : Nombre d'opérations	2
Régionale	CR10 : Actions contribuant au bon état écologique, notamment à la restauration et la conservation de la nature, à la protection des écosystèmes, à la biodiversité et à la santé et au bien-être des poissons.	2

FICHE ACTION N°7 - INSERTION ET PROFESSIONNALISATION : UN TREMPLIN VERS L'EMPLOI DURABLE

Objectif Prioritaire : Accompagner l'insertion professionnelle en complémentarité avec le PLIE de CAP Nord

Fonds mobilisé : FSE+ (OS 4.8.1)

Montant prévisionnel : 1 333 333 €

Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s)

Effets attendus sur le territoire :

- Diminution du nombre de personnes en insertion professionnelle
- Mise en place de solutions de levé des freins périphériques à l'emploi (solutions de garde d'enfants et de personnes dépendantes, mobilité des personnes en insertion socioprofessionnelle, etc.)
- Multiplications des expérimentations pour favoriser l'accès à l'emploi puis essaimer

Plus-value du DLAL :

- Complémentarité avec les actions menées par CAP Nord dans le cadre du PLIE
- Favorise les collaborations public/privé pour répondre efficacement aux besoins des personnes en situation d'insertion sur le territoire
- Permet de répondre spécifiquement aux besoins des acteurs économiques locaux qui ont besoin de main d'œuvre

Types d'actions soutenues

- Soutien aux projets visant la levée des freins périphériques à l'insertion socioprofessionnelle :
 - Actions de garde d'enfants ou de personnes dépendantes
 - Actions favorisant la mobilité, la santé ou la remise à niveau
- Actions de formations aux métiers répondant aux besoins du territoire (uniquement par AAP)
- Soutien aux projets visant la découverte et l'accompagnement à l'entrepreneuriat pour des publics en insertion socioprofessionnelle
 - Accompagnement à la création d'entreprise dans le cadre d'un projet d'insertion
 - Projet d'IAE en lien avec les filières prioritaires du territoire
 - Projets de l'ESS contribuant à l'insertion professionnelle
 - Montée en compétence des personnes correspondant aux critères du groupe cible
- Actions de remobilisation des jeunes très désocialisés cumulant des handicaps sociaux, éducatifs et comportementaux (NEET), construites autour d'un projet sportif, culturel ou fondé sur le développement de savoir-faire spécifiques

Seront prioritairement soutenues :

- Les actions spécifiques visant les femmes/mères de familles monoparentales (public cible prioritaire du territoire de CAP Nord Martinique)
- Les actions en lien avec les filières prioritaires du territoire : agriculture, aquaculture, restauration, Industrie
- Les projets qui répondent aux besoins d'emploi du territoire : Restauration/hôtellerie, agriculture (ouvriers agricoles), emplois qualifiés polyvalents pour l'industrie (en lien avec le dispositif - Territoire d'industrie 2), métiers de la boucherie, métiers du tourisme, métiers de l'aquaculture et de l'aquaponie, agro-transformation, électrotechnique, recyclage, commerce de proximité

Dépenses éligibles :

Les dépenses éligibles doivent être conformes au Règlement (UE) 2021/1060, au décret n°2022-608 du 21 avril 2022 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses, et aux critères définis par le DOMO.

- Les frais de conseil, d'expertise juridique et technique
- Les prestations de services
- Les achats de matériel et petits équipements
- Les frais salariaux liés à l'opération
- Les coûts de formation
- Les coûts liés à la communication
- L'acquisition ou le développement d'outils et supports numériques s'ils sont liés à l'opération (dans la limite réglementaire)
- Les frais d'hébergement, de déplacement et de restauration s'ils sont liés à l'opération

Principaux groupes cibles

Bénéficiaires du RSA

- Personnes en situation, ou menacées, de pauvreté, en âge d'intégrer le marché du travail et confrontées à des difficultés de nature à compromettre fortement les possibilités d'un retour à l'emploi durable
- Personnes bénéficiaires de minima sociaux présentant généralement ces caractéristiques cumulées mais d'autres catégories de personnes en situation ou menacées de pauvreté sont également visées, dès lors qu'elles cumulent des freins professionnels et sociaux d'accès à l'emploi
- Personnes en situation d'handicap
- Femmes/mères de familles monoparentales isolées ou précarisées
- Jeunes très désocialisés cumulant des handicaps sociaux, éducatifs et comportementaux (NEET)
- Personnes sous-main de justice
- Ressortissants de pays tiers en règle de séjour sur le territoire de la Martinique

La stratégie sociale territoriale de CAP Nord Martinique fait ressortir parmi les publics prioritaires du territoire : les femmes/mère de familles monoparentales

Forme et conditions de soutien

- Taux d'aide du fonds européen mobilisé : 75% en moyenne
- Options de coût simplifiés mobilisables : taux, coûts unitaires et montant forfaitaire
- Taux forfaitaires réglementaires :
 - Les coûts indirects : taux maximum de 15% des frais de personnels direct
 - Coûts autres que les frais de personnel : taux maximum de 40% des frais de personnels directs éligibles

Bénéficiaires potentiellement visés (en conformité avec les programmes)

- Structures de l'ESS
- Associations
- Mission locale
- Structures de l'IAE
- Missions locales
- Établissements publics
- Établissements privés
- Structures porteuses du dispositif PLIE

Cofinancements potentiellement mobilisables

- CTM
- CAP Nord Martinique
- Communes
- Autres contributions publiques et privées

Lignes de partage avec d'autres dispositifs

- Il n'y a pas de ligne de partage
- Le PLIE déploie un accompagnement personnalisé pour conduire le public cible vers un emploi durable
- Le DLAL intervient sur des actions complémentaires pouvant constituer des étapes de parcours pour des personnes bénéficiaires du PLIE

Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultat)

Échelle	Indicateurs	Cibles
GAL	Nombre d'opérations soutenues par secteur économique/métier	8
	Nombre de personnes embauchées (CDD ou CDI)	25
Régionale	EECO01 - Nombre total des participants	50
	EECR01 - Participants engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation	50

FICHE ACTION N°8 - ANIMATION DE LA STRATÉGIE DLAL

Objectifs Prioritaires : Faciliter la mise en œuvre des autres fiches actions | Mettre en œuvre la stratégie multi-fonds

Fonds mobilisé : FSE+

Montant prévisionnel : 1 000 000 €

Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s)

Effets attendus sur le territoire :

- Faire émerger des projets sur l'ensemble de la stratégie territoriale multi fond de CAP Nord Martinique
- Une mise en œuvre efficace de la stratégie

Plus-value du DLAL :

- Mise en réseau d'acteurs locaux à la fois de la sphère publique et de la sphère privée
- Accompagnement de proximité des acteurs à mener à bien leurs projets, du montage jusqu'à l'instruction, l'obtention de la subvention et la réalisation des actions (animation et gestion) ;

Types d'actions soutenues

- Animation, gestion et coordination de la stratégie locale multi fonds : mise en place d'une équipe technique, d'outils de gestion et de suivi, de supports didactiques, actions liées à l'organisation des différentes réunions, comités nécessaires à la gestion du programme (porteurs de projets, comités techniques, de sélection, des financeurs), etc.
- Accompagnement des porteurs de projet dans la réalisation de leur opération et les aider, le cas échéant, à établir leur demande de paiement, réceptionner et instruire les demandes de paiement
- Communication sur le programme et les projets soutenus : moyens et outils de communication (quel que soit le format) pour valoriser les projets et faire connaître le programme
- Formation de l'équipe de gestion et d'animation du GAL ainsi que les autres personnes impliquées dans la mise en œuvre de la stratégie (par exemple les membres du comité de programmation).
- Animer le volet coopération de la stratégie territoriale
- Participer et contribuer aux actions de suivi et d'accompagnement des GAL menées par l'AG ou le réseau national

Forme et conditions de soutien

- Taux d'aide publique maximum : 100 %
- Taux d'aide du fonds européen mobilisé : 85 % en moyenne
- Options de coût simplifiés mobilisables : taux, coûts unitaires et montant forfaitaire

Bénéficiaires potentiellement visés

Structure juridique porteuse du GAL sélectionnée par l'autorité de gestion

Cofinancements potentiellement mobilisables

- CTM
- CAP Nord

Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultat)

Cf. les indicateurs de suivi du fonctionnement du GAL et des actions de communication, listés dans l'annexe 6